

☎ : 05.56.20.25.62
☎ : 05.56.78.48.55

Courriel : mairie.saint-morillon@wanadoo.fr

Rentrée des Classes 2016

Jeudi 1er septembre 2016



Comme les années précédentes, les élèves de l'élémentaire (CP à CM2) seront accueillis dans la cour de l'école dès 8h35

et ceux de la maternelle à partir de 8h50

L'école ouvre ses portes le matin	dès 8H45
l'après-midi	dès 13H05
Les enfants sont alors placés sous la responsabilité des enseignants	

	HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ÉCOLE	
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	8h45 - 11h45	13h15 - 15h30
mercredi	8h45 - 11h45	

ACCUEIL PERISCOLAIRE	
07h30 à 08H35	Tous les matins
15H30 à 19H00	Le lundi
16H30 à 19H00	Les mardi, jeudi et vendredi
11H45 à 12H30	Les mercredis

Une nouvelle identité visuelle pour Saint-Morillon



C'est maintenant officiel et après près de vingt ans de bons et loyaux services de l'ancien logo représentant le bâtiment de la Mairie, Saint-Morillon se dote d'une nouvelle identité visuelle !

Avec des couleurs gris violet et opale, cette identité visuelle se veut à la fois moderne et classique. Le groupe de travail, constitué d'élus et d'une partie du personnel, a choisi comme symbole de Saint-Morillon le pont qui enjambe le Gât mort et fait le lien entre les deux rives de la commune. Le « O » de Morillon fait ainsi écho au pont construit à la première moitié du XIXe siècle.

Le Studio Silver Arrow, jeune entreprise bordelaise, a travaillé sur cette nouvelle identité visuelle selon un cahier des charges précis. Une déclinaison de cette identité a également été réalisée pour le CCAS et l'ALSH.

FLASH INFOS

Août 2016

Cimetière : renouvellement des concessions



La commune de Saint-Morillon va procéder au renouvellement des concessions. Il appartient au concessionnaire d'effectuer les démarches de renouvellement auprès de la mairie.

Délai de renouvellement : à effectuer dans les 24 mois qui suivent la fin de sa validité.

Si ce délai est dépassé, le maire peut effectuer la reprise de la concession et la revente de l'emplacement.

Un ayant droit qui renouvelle une concession funéraire n'en devient pas pour autant le titulaire. Le renouvellement est présumé avoir été fait dans l'intérêt de tous les descendants du fondateur.

Renouvellement de concession :

Plus d'un an avant l'expiration de la concession

Le renouvellement des concessions peut avoir lieu dans la dernière période quinquennale sous la condition que l'opération soit justifiée par une inhumation à effectuer immédiatement dans le terrain concédé.

Renouvellement de concession

Au-delà du délai de 2 années suivant l'échéance du contrat de concession

Le titulaire d'une concession funéraire, trentenaire ou cinquantenaire bénéficie d'un véritable droit au renouvellement, dès lors que les conditions posées par l'article L. 2223-15 du code général des collectivités territoriales sont respectées. **La demande de renouvellement doit être présentée dans les deux années suivant l'échéance du contrat de concession** et la commune ne peut s'y opposer. **Passé ce délai, le terrain concédé fait retour à la commune.** Toutefois, dans la mesure où la commune n'a pas encore procédé à la reprise de la concession, le maire peut accepter discrétionnairement une demande de renouvellement qui serait présentée au-delà du délai de deux ans.

Le renouvellement s'effectue, en principe, sur la même parcelle et pour la même durée.

Les communes ont également la faculté de proposer le renouvellement pour une durée plus courte que celle accordée par le contrat de concession initial (JO sénat du 20/08/2009 - page 2005).



Zéro Phyto



Avec la loi Labbé du 6 février 2014 encadrant l'usage de pesticides dans les espaces publics, la marche vers le « zéro pesticide » enclenchée notamment par le Grenelle de l'Environnement dispose désormais d'un calendrier et d'un cadre législatif. Dès 2017, les communes ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires sur leurs espaces verts, voiries et promenades. A l'horizon 2019, ces produits seront même interdits à la vente pour les particuliers.

Pour aller encore plus loin et avec l'appui de la Communauté de Communes de Montesquieu, la municipalité va mettre en oeuvre progressivement un certain nombre de mesures pour arrêter totalement l'utilisation de désherbants, insecticides et autres pesticides sur l'ensemble

des espaces communaux. A la clé, un bénéfice non négligeable pour la santé, l'eau et les milieux naturels.

Dans les années qui viennent, les produits chimiques seront donc remplacés petit à petit par des méthodes alternatives, plus respectueuses de l'environnement, et surtout différentes en fonction des espaces. C'est ce que l'on appelle la « gestion différenciée ». Ainsi, sur certains sites, vous pourrez voir les services communaux utiliser des appareils mécaniques modernes pour le désherbage. Sur d'autres, plus rustiques ou naturels, une place plus grande sera donnée à la végétation spontanée et à la biodiversité, sans pour autant négliger leurs qualités esthétiques. Par exemple, certaines pelouses pourront être transformées en prairies fleuries, et d'autres ne seront plus tondues mais fauchées à l'automne afin de mieux prendre en compte les cycles de vie des nombreux insectes qui y vivent.

Certains trottoirs pourront même se couvrir d'herbes et de fleurs dès lors que cela n'entrave pas leur praticabilité. Et pour aller encore plus avant, des améliorations seront même étudiées pour un entretien plus vertueux en matière de consommation d'eau, de pratiques horticoles, ou encore de fertilisation !



Forum des Associations 2016 et vide-greniers du Lions Club le 4 septembre 2016

Ces deux évènements bien ancrés dans la vie locale auront lieu le **dimanche 4 septembre** prochain.
Plus d'informations en Mairie au **05 56 20 25 62** ou sur le site internet communal www.saint-morillon.fr



Dimanche 4 septembre 2016



**Dimanche 4 septembre
de 8 h à 18h**

Au Pré de la Cure
Manifestation organisée
par le Lions Club Bordeaux Graves

Restauration/Buvette sur place

Renseignements et réservations :
Accueil Mairie de Saint-Morillon

05 56 20 25 62

Télécharger le bulletin d'inscription :

www.saint-morillon.fr

3€ le mètre linéaire

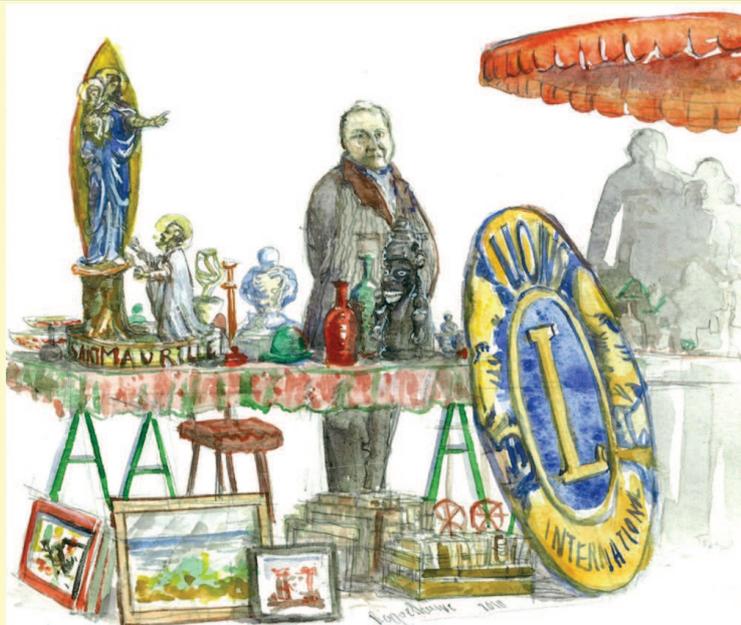
Emplacement de 4ml minimum

ou

Lions Club BORDEAUX-GRAVES

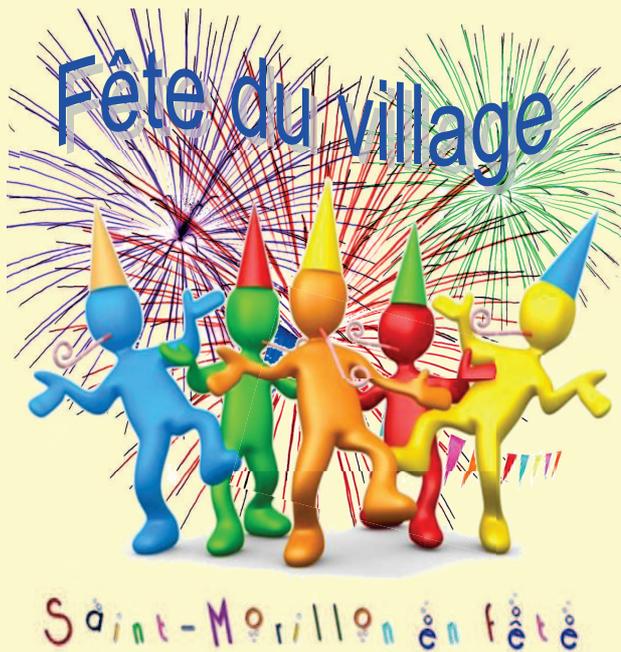
07 85 72 29 90

Vide-grenier de la Saint-Maurille



Manifestation organisée par Lions Club BORDEAUX Graves au profit des enfants atteints de maladie grave,
de handicap ou défavorisés

Saint-Morillon en fête les 9, 10 et 11 septembre 2016



De nombreuses animations sont programmées pour la fête du village les 9, 10 et 11 septembre prochain. **Fête foraine durant ces 3 jours.** **Vendredi 09/09** grillade-party, soirée dansante et karaoké animé par un DJ, **samedi 10/09** démonstrations de danses, concert dans l'église, apéritif offert par la Mairie, repas animé par les bandas, feu d'artifice offert par la Mairie, soirée dansante et karaoké animés par un DJ, **dimanche 11/09** concours de pétanque (matin), apéritif, concours de vélos fleuris, pot de l'amitié.

Réservation obligatoire des repas du samedi 10/09, en Mairie à partir du lundi 29 août.

[Coupon - réponse réservation repas - page 8](#)

Permanences : du lundi au vendredi 16h - 18h
Mercredi 10h - 12h

Repas enfants de 3 à 6 ans	5€
Repas de 7 ans à 10 ans	9€
Au-delà de 11 ans et adultes	14€

Venez nombreux !!!

Appel à bénévolat

Les activités du Comité des Graves du Secours Populaire nécessitent beaucoup d'heures de présence. Si vous avez un peu de temps libre et d'énergie et que vous souhaitez faire preuve de solidarité, venez nous rejoindre pour renforcer notre équipe de bénévoles.

mail : lesgraves@spf33.org

Tél : 06 99 88 99 37



L'abandon !



En France, toutes les heures nous abandonnons plus de 11 animaux domestiques, soit environ 100 000 abandons par an, dont 60 000 l'été.

L'été dernier sur notre commune, des chatons ont été retrouvés abandonnés dans des poubelles ou encore dans des cartons aux bords des routes. Des personnes ont récupéré ces chatons pour leur trouver des familles. Les vacances d'été étant là, il est urgent de prendre conscience, que l'abandon animalier prend une ampleur dramatique !

A titre indicatif, s'il vous arrive de voir des animaux abandonnés, **il est important de savoir qu'il y a sur notre commune des bénévoles de l'Ecole des Chats de Bordeaux, qui s'occupent du sauvetage des animaux abandonnés, il faut donc immédiatement prévenir la commune.**

Pour éviter l'abandon répétitif chaque année de chatons, et pour éviter la prolifération, il est important de rappeler aux propriétaires que **la stérilisation est nécessaire !**

L'abandon est aujourd'hui un acte puni par la loi, le propriétaire qui abandonne son animal peut être puni de 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende. Le juge peut prononcer, à titre complémentaire, l'interdiction définitive ou provisoire de détenir un animal. Les mêmes peines s'appliquent en cas de sévices graves ou actes de cruauté envers un animal.

Acquérir un animal, est un engagement sur du long terme qui comporte des contraintes personnelles et financières. Vous devenez responsable d'un être vivant doté de sensibilité et non d'un objet que l'on peut jeter au moindre problème rencontré. Cela doit donc être un acte mûrement réfléchi.

Sortie organisée par le CCAS au ZOO de la PALMYRE

Le CCAS de Saint-Morillon propose aux Saint-Morillonnais
LE ZOO DE LA PALMYRE

SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2016

Transport offert
Inscriptions au bureau du CCAS
Jusqu'au 10 septembre 2016

ADULTE 15€ - ENFANT (3 à 12 ans) 11€
Nombre de places limité (sortie sous réserve de 25 inscriptions minimum)
Infos au 05 56 78 65 83
Télécharger le bulletin d'inscription sur : www.saint-morillon.fr

LE CCAS DE SAINT-MORILLON
PROPOSE AUX SAINT-MORILLONNAIS

**LE ZOO DE LA
PALMYRE**

SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2016

**TRANSPORT OFFERT
INSCRIPTIONS AU BUREAU
DU CCAS
JUSQU'AU 10 SEPTEMBRE
ADULTE 15€ - ENFANT 11 €**

DEPART 9H00
PIQUE-NIQUE A PREVOIR
LES MINEURS DOIVENT OBLIGATOIREMENT
ETRE PRIS EN CHARGE PAR UN ADULTE

INFOS : 05.56.78.65.83

Nombre de places limité

SORTIE SOUS RESERVE DE 25 INSCRIPTIONS MINIMUM

Nettoyons la Nature samedi 24 septembre 2016

SAVEZ-VOUS COMBIEN DE
TEMPS IL FAUT À LA NATURE
POUR ÉLIMINER LES DÉCHETS ?



LA NATURE A SALEMENT BESOIN D'UN COUP DE PROPRE!

**Nettoyons
la nature!** www.nettoyonslanature.com

La municipalité de Saint-Morillon participe à l'opération
« nettoyons la nature! »

Samedi 24 septembre 2016

de 9h à 12h
Inscription à l'accueil de la Mairie :
05 56 20 25 62

Rejoignez-nous ! Venez nombreux
Départ à 9h devant la mairie
Café et croissant offerts par la mairie
Sacs et gants seront fournis.
La jeune génération est attendue pour être le moteur de
l'opération
et de son succès !

1ère édition du Forum de l'Habitat



Pensez à planifier dès aujourd'hui votre 1er week-end d'Octobre
pour le **FORUM DE L'HABITAT** à Martillac.

Renseignements et inscriptions : 06 85 13 45 16

Mail : forum@clubdesentreprises-ccm.org

Site <http://www.clubdesentreprises-ccm.org/evenements/forum-de-lhabitat/>

<https://www.facebook.com/ForumHabitat/>

Un **RENDEZ-VOUS** incontournable sur
la **COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MONTESQUIEU**
Salle Multisports
33650 Martillac

Samedi 1er Octobre 2016 10h-18h

Dimanche 2 Octobre 2016 10h-17h

Route de Tout Vent
Stade Hervé de Renancourt
Salle Multisports
33650 MARTILLAC

Attractivité, animation du territoire autour de l'habitat, le Club des Entrepreneurs de Montesquieu en partenariat avec la Communauté des Communes de Montesquieu organise le grand rassemblement d'Artisans et de Professionnels de la maison, de la construction, de la rénovation et de l'amélioration de l'habitat.

Contre les frelons asiatiques



► Faites des pièges dès maintenant

Le piège !!!

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide (1,25 litre, 1,5 litre, 2 litres) coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir.

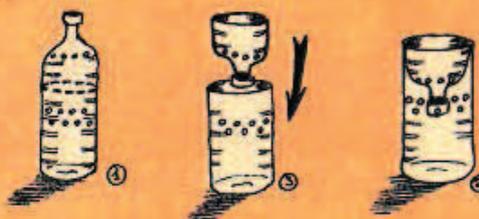
Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (environ 5mm) avec un bout de fil de fer chauffé.

Au fond de cette bouteille, versez :

- un verre de bière brune de préférence
- un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles)
- un trait de sirop (cassis ou framboise, ...)

Ce piège peut-être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50m ou 2 mètres (pour une bonne surveillance). Il peut également être placé sur un balcon.

Plus on met de pièges, même sur un petit terrain, plus on augmente les chances de capture.



Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!!



Pour préserver l'éco-système, aidez les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique. C'est un geste citoyen et écologique qui concerne tout le monde ; faites-le savoir autour de vous.



GDSA 33: Erick Le Brevet, responsable de la destruction des nids de frelons asiatiques tél **06.78.18.32.34**

Interdiction de brûlage à l'air libre de tout déchet vert

JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est interdit en tout lieu et en toute période. Il existe d'autres solutions (broyage, compostage, déchetterie).



JE N'INSTALLE PAS MON BARBECUE N'IMPORTE OÙ

Un barbecue doit être installé de façon stable, dans un espace dégagé et à l'abri de toute matière inflammable. Un moyen d'extinction (tuyau d'arrosage, extincteur...) doit être disponible à proximité afin d'éviter la propagation des braises suite à un coup de vent. Le sol ne doit pas favoriser la propagation éventuelle de flammes.



Emploi du feu et incendie volontaire (L163-4 du CP) puni de 4^{ème} classe et sanctions pénales. En cas de départ d'incendie, peines de prison de 6 mois à 3 ans.

Par arrêté préfectoral du 20 avril 2016, le brûlage à l'air libre de tout déchet vert produit par les particuliers, les professionnels et les collectivités **est interdit toute l'année** sur l'ensemble des départements 33, 40 et 47.

Vous retrouverez toute la réglementation sur le site de la Préfecture de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/> ainsi que sur le site internet de la commune : www.saint-morillon.fr.



Déchets verts et encombrants



La communauté de communes procédera à la collecte des déchets encombrants le : 10/11/2016

La collecte des encombrants ne devra pas dépasser **les 3m³**. Les appareils électriques et l'électroménager ne sont pas pris en porte à porte. Ils doivent être apportés en déchèterie.



Horaires d'ouverture de la déchèterie de de Migelane et de l'Arnahurt :

Du lundi au vendredi 13h -18h / le samedi 8h30 - 18h / le dimanche de 8h30 à 13h / fermée les jours fériés (jours d'affluence les lundis et samedis)

La Communauté de Communes de Montesquieu procédera à la collecte des déchets verts les : 20/09/2016 18/10/2016, 22/11/2016

La collecte des déchets verts ne devra pas dépasser **les 1m³**. Les feuilles mortes et tontes de gazon devront être présentées **en sacs ouverts**. Les sacs jaunes de collecte sélective ne sont pas destinés à cet usage. Les branchages d'une longueur maximale d'**1m50** seront présentés **en fagots**. Les troncs d'arbres ne doivent pas dépasser **10 cm de diamètre**.

Inscriptions à la collecte des déchets encombrants et des déchets verts au 0.805.020.002
dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com / encombrants.montesquieu@groupenicollin.com



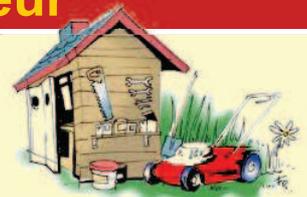
Petit mémo à l'attention du bricoleur

Horaires d'autorisation d'utilisation des machines à moteur

(pour jardinage et bricolage)

Les beaux jours reviennent et de nombreux habitants se plaignent des bruits de voisinage, en particulier des tondeuses à gazon.

Respectons la quiétude de nos voisins, venus goûter le calme de la campagne.



Rappelons-nous :
les horaires d'autorisation d'utilisation
des machines à moteur, règlementés par Arrêté du 22/04/2016

Jours ouvrables

de 8h30 à 12h30
et de
14h30 à 19h30

Samedis

de 9h à 12h
et de
15h à 19h

**Dimanches
et jours fériés**

de 10h à 12h

Repas fête du village 2016

samedi 10 septembre

MENU

- ~Salade landaise
- ~Magret de canard grillé
- ~Gratin dauphinois et tomate provençale
- ~Fromage
- ~Fraisier
- ~Vin (*) et café compris

(*) Attention, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé -
A consommer avec modération

Réservation obligatoire des repas en Mairie

À partir du lundi 29 août

Horaires : du lundi au vendredi 16 h - 18 h

Mercredi 10 h - 12 h

Saint-Morillon en fête

COUPON - REPONSE

A détacher et à remettre en mairie
Contre délivrance des tickets repas

AVANT LE JEUDI 8 SEPTEMBRE (dernier délai)

M. Mme _____

Demeurant à _____

e-mail _____ Tél : _____

**Joindre ce bulletin au
règlement en espèces
ou par chèque libellé à
l'ordre du
COMITE DES FETES
Tél : 05 56 20 38 13**

___ Repas enfants de 3 à 6 ans	_____ x 5€
___ Repas de 7ans à 10 ans	_____ x 9€
___ Au-delà de 11ans et Adultes	_____ x 14€

TOTAL REPAS : _____ €